



Good food, Good life

## Communiqué de presse

*[Publicité événementielle au sens de l'art. 53 du Règlement de cotation de la SIX]*

Vevey, le 13 octobre 2021

[EN](#) | [DE](#)

### **Notification de griefs de l'Autorité française de la Concurrence concernant les emballages en métal en France**

Suite à l'annonce de l'Autorité française de la Concurrence le 12 octobre 2021, Nestlé S.A confirme avoir reçu une notification de griefs.

L'Autorité française de la Concurrence affirme que 14 associations professionnelles et 101 entreprises— incluant certaines filiales de Nestlé en France— auraient restreint la concurrence relative à, entre autres, la communication sur la suppression du BPA des emballages en métal en France. Les allégations de l'Autorité française de la Concurrence contre certaines filiales de Nestlé en France indiquent un rôle mineur de Nestlé. Une évaluation de l'impact financier potentiel n'est actuellement pas possible. L'entreprise dément de façon catégorique ces allégations et les contestera formellement.

---

#### **Contacts:**

Médias	Christoph Meier	Tél.: +41 21 924 2200	<a href="mailto:mediarelations@nestle.com">mediarelations@nestle.com</a>
Investisseurs	Luca Borlini	Tél.: +41 21 924 3509	<a href="mailto:ir@nestle.com">ir@nestle.com</a>